

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 26 septembre 2022 à 20h30

Enfance, Education, Jeunesse, Enseignement supérieur, Culture

Médiathèque

16. Renouvellement de la convention de partenariat pour le développement des ressources numériques via le service « Boîte Numérique » proposé par la Bibliothèque du Calvados

Marie-Claire LEMARCHAND donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

La Bibliothèque du Calvados est un service géré par le Département. Dans le cadre de ses missions d'accompagnement à l'acquisition et à la médiation des ressources numériques pour les bibliothèques du territoire, la Bibliothèque du Calvados propose, en association avec la Communauté Urbaine de Caen la Mer, la mise à disposition d'un bouquet de ressources en ligne nommé « La Boîte numérique ». Ce bouquet prend la forme d'un site internet mis à disposition des usagers des bibliothèques partenaires et qui regroupe :

- Des films et des séries
- De l'autoformation (cours de langues, initiation à l'Informatique, aide à la révision du code de la route...)
- De la presse en ligne
- Des jeux vidéo
- Des contenus musicaux (concerts)
- Des contenus spécifiquement dédiés à la jeunesse
- Des livres numériques



Une première convention de partenariat a été signée entre la commune de Vire Normandie et le Département en 2019. Il est proposé aujourd'hui de renouveler cette convention jusqu'au 31 décembre 2025.

Une participation financière est demandée aux communes à hauteur de 0,15 € par habitant et par an, soit 2488,5 € pour la commune de Vire Normandie:

Pour bénéficier de ces ressources, l'usager doit au préalable s'inscrire à la médiathèque de Vire Normandie.

Aujourd'hui, 328 usagers de la médiathèque de Vire Normandie utilisent régulièrement les services proposés par la boîte numérique. En 2022, 54 usagers supplémentaires ont fait une demande d'inscription. Chaque année, la médiathèque organise une présentation et une aide à l'utilisation du site.

Considérant l'avis favorable de la Commission municipale Enfance, éducation, jeunesse, enseignement supérieur, culture du 1^{er} septembre 2022 et du Bureau Municipal du 14 Septembre 2022,

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- De valider le renouvellement de la convention de partenariat entre la commune de Vire Normandie et le Département concernant la « Boîte numérique »
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ci-jointe relative à ce renouvellement.
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour mettre en œuvre cette décision.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	33	2
Vote Pour	33	2
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Dimitri RENAULT



Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATEY



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 31

Quorum [24] : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 2

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 2

Nombre de membres absents: 14

Le 26 Septembre 2022 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 20 Septembre 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet de Vire Normandie le 20 Septembre 2022.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADLAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marié-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile			<input checked="" type="checkbox"/>	
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20221003-16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2022

Affichage : 03/10/2022

Délibération n°2022/09/26/16 du 26 septembre 2022 à 20h30

DUMONT Eric	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lylane			<input checked="" type="checkbox"/>	
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggle	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		Dimitri RENAULT
MARTIN Pascal			<input checked="" type="checkbox"/>	
PIGAULT Jane			<input checked="" type="checkbox"/>	
COUASNON Serge			<input checked="" type="checkbox"/>	
DUVAUX Maryse			<input checked="" type="checkbox"/>	
DUBOURGUAIS Roselyne			<input checked="" type="checkbox"/>	
FAUDET Olivier			<input checked="" type="checkbox"/>	
RENAULT Régine			<input checked="" type="checkbox"/>	
TOULUCH Jean-Claude			<input checked="" type="checkbox"/>	
LABROUSSE Sabrina			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEVERRIER Rosine			<input checked="" type="checkbox"/>	
GELEZ Sylvie			<input checked="" type="checkbox"/>	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20221003-16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2022

Affichage : 03/10/2022

Délibération n°2022/09/26/16 du 26 septembre 2022 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES NUMERIQUES DANS LES BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES DU DEPARTEMENT DU CALVADOS

Entre

Le Département du Calvados, représenté par Monsieur Jean-Léonce DUPONT, président du Conseil départemental, domicilié en cette qualité 9, rue Saint-Laurent 14035 Caen CEDEX 1, et autorisé à signer la présente convention par délibération de la Commission permanente du Conseil départemental en date du 25/02/2021.

Ci-après dénommé « le Département » ;

d'une part,

et

la commune de VIRE-NORMANDIE, sise 11, rue Deslongrais - BP 70076, représentée par son Maire Marc ANDREU-SABATER, autorisé par **une délibération en date du 10 juillet 2020.**

Ci-après dénommé la commune de VIRE-NORMANDIE

d'autre part,

VU les articles L. 310-1 et L. 320-1 et suivants du Code du patrimoine ;

VU les articles L. 1111-4, L. 3211-1, L. 5215-20 et L. 5215-27 du Code général des collectivités territoriales ;

Préambule

La Bibliothèque du Calvados, gérée par le Département, a pour objectif de favoriser la lecture publique sur le territoire départemental en soutenant un réseau de bibliothèques publiques. A cet effet, elle met à disposition des bibliothèques du territoire des ressources de différentes natures : prêt de documents et outils d'animation, ingénierie de projet, formations et journées professionnelles.

Pour permettre à ce réseau de répondre au mieux aux attentes des usagers et face à l'évolution des pratiques culturelles, le Département, en concertation avec les bibliothèques du réseau départemental, a souhaité mettre un accent particulier sur les ressources numériques.

Pour répondre à ce projet de développement et d'accessibilité des ressources numériques dans les bibliothèques, le Département s'est associé à la Communauté urbaine de Caen la mer en 2019 en mutualisant l'acquisition des contenus numériques mis à disposition. Ce projet prend la forme de la Boîte numérique, un site internet à la disposition des partenaires, proposant : des films, de l'autoformation, de la presse en ligne, des contenus jeunesse, des jeux vidéo en ligne, des contenus musicaux, des livres numériques.

En 2021, la Boîte numérique est mise à disposition dans 133 bibliothèques partenaires, qu'elles fassent partie du réseau du Département ou de celui de Caen la mer.

Le nombre d'utilisateurs est en constante évolution depuis le lancement de la Boîte numérique, en 2012. En 2021, ce sont plus de 20 000 comptes recensés.

Dans ce cadre, le Département et la commune de VIRE-NORMANDIE ont décidé d'établir un partenariat afin de permettre la mise à disposition de la boîte numérique aux bibliothèques de VIRE-NORMANDIE.

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet d'établir les conditions du partenariat entre le Département et la commune de VIRE-NORMANDIE pour mettre à disposition une offre de ressources numériques au bénéfice des usagers inscrits dans sa ou ses bibliothèques.

ARTICLE 2 – ENGAGEMENTS DES PARTIES

Le Département s'engage à :

- constituer un bouquet de ressources numériques intitulé « La boîte numérique », qui sera mis à disposition des usagers sur un site internet dédié,
- assurer les formalités administratives liées à la constitution de la boîte numérique (passation et exécution des marchés publics utiles à l'acquisition d'une offre de services numériques, négociation et prise en charge du financement des fournisseurs de ressources numériques),
- assurer le pilotage technique du projet de développement des ressources numériques, en partenariat avec les orientations fixées par le comité de pilotage de la boîte numérique,
- fournir aux bibliothèques partenaires des supports de communication sur la boîte numérique,
- fournir des statistiques mensuelles et par bibliothèque de l'utilisation de « La boîte numérique » par les usagers des bibliothèques, ces statistiques dépendant des données fournies par les fournisseurs de contenus,
- s'assurer de la conformité des traitements des fichiers usagers au règlement général des données personnelles (RGPD),
- participer au comité de pilotage et aux différents groupes de travail (voir Article 6 – Pilotage).

la commune de VIRE-NORMANDIE s'engage à :

- gérer et suivre les inscriptions aux ressources numériques pour les usagers de sa (ou ses) bibliothèque(s),
- désigner un référent numérique au sein de l'équipe de la bibliothèque qui assurera le lien avec le Département via la Bibliothèque du Calvados,
- assurer par le biais du référent numérique et de l'ensemble de l'équipe la médiation des ressources numériques auprès des usagers,
- assister par le biais du référent numérique de la bibliothèque aux réunions et formations proposées en lien avec la boîte numérique,

- diffuser et utiliser les outils de communication mis à disposition par le Département via la Bibliothèque du Calvados,
- Proposer un accès internet public à la bibliothèque permettant un usage sur site des ressources numériques.

ARTICLE 3 - LES MODALITES D'ACCES A « LA BOITE NUMERIQUE »

« La boîte numérique » est accessible directement par tout usager d'une des bibliothèques partenaires à partir d'un portail dédié (<https://laboitenumerique.calvados.fr/>).

L'utilisateur devra s'inscrire en ligne à « La boîte numérique », l'inscription sera ensuite validée ou refusée (si la personne n'est pas inscrite dans la bibliothèque) par l'équipe de la bibliothèque de rattachement.

ARTICLE 4 - DISPOSITIONS FINANCIERES

Les ressources numériques sont achetées conjointement par le Département et la communauté urbaine de Caen la mer, à hauteur de 50% chacun.

Le Département finance également :

- la réalisation et la fourniture de supports de communication de « La boîte numérique » pour les bibliothèques partenaires,
- la location et la maintenance du site internet de la boîte numérique.

Une participation financière est demandée aux communes, EPCI ou EPIC partenaires à hauteur de 0.15 € par an et par habitant soit 2488,5 € pour la commune de VIRE-NORMANDIE.

Cette participation est calculée à partir de la population légale :

- pour les communes et communes nouvelles, la population de référence est la population totale de la commune,
- pour les Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI), elle est basée sur l'ensemble de la population légale du territoire communautaire, ce qui permet de proposer la boîte numérique dans toutes les bibliothèques situées sur ce même territoire,
- pour les Etablissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC), la population de référence est celle de la commune ou de l'EPCI duquel il dépend.

Le mandatement de la participation financière se fera tous les ans, pendant la durée de la convention, sur demande du Département par la voie d'un titre de recettes.

ARTICLE 5 - COMMUNICATION

Chacune des parties s'engage à mentionner dans toute opération et support de communication le partenariat avec le Département.

ARTICLE 6 - PILOTAGE

Un comité de pilotage se réunit minimum une fois par an pour procéder aux décisions stratégiques concernant le fonctionnement et la mise à disposition de la Boîte numérique.

Son rôle est d'assurer le pilotage du projet et de prendre toutes les décisions nécessaires au développement des ressources numériques dans les bibliothèques publiques du Calvados. Il aura toute légitimité pour établir la feuille de route des deux groupes de travail opérationnels.

Il sera composé des membres suivants :

- Le directeur de la Bibliothèque du Calvados ou son représentant
- Le directeur des bibliothèques de Caen la mer ou son représentant
- Un directeur d'une des bibliothèques communales situées sur le territoire de la Communauté Urbaine de Caen la mer
- Minimum deux directeurs de bibliothèques communales ou intercommunales partenaires du Département, situées en dehors du territoire de la Communauté urbaine de Caen la mer
- Le chef de projet ressources numériques pour la Bibliothèque du Calvados
- Le chef du département Bibliothèque en ligne pour la Communauté urbaine de Caen la mer

Ce comité de pilotage sera assisté par deux groupes de travail:

Un groupe Ressources en lignes (REL) qui aura pour missions de :

- veiller à l'évolution de l'offre de ressources numériques,
- faire des propositions d'évolution du contenu de La boîte numérique,
- développer la médiation numérique auprès des collègues des bibliothèques partenaires (partage de bonnes pratiques, animation d'ateliers...),
- organiser une journée professionnelle annuelle autour de la médiation des ressources numériques.

Il sera piloté par le chef de projet ressources numériques de la bibliothèque du Calvados et sera composé des membres suivants :

- Deux représentants de la Bibliothèque du Calvados, dont le chef de projet ressources numériques,
- deux représentants de bibliothèques du réseau de lecture publique de Caen la mer,
- deux représentants des bibliothèques communales ou intercommunales partenaires du Département, situé en dehors du territoire de la communauté de Caen la mer

Un groupe Prêt Numérique en Bibliothèque (PNB) qui aura pour missions de :

- procéder aux acquisitions de livres numériques en cohérence avec la politique d'acquisition décidée conjointement pour la Boîte numérique,
- sensibiliser et accompagner les usagers à l'utilisation de cette ressource,

- programmer des actions de formation pour les collègues des bibliothèques partenaires,
- partager les supports de formation et les diffuser par le biais de la Bibliothèque du Calvados,

Il sera piloté par un représentant d'une des bibliothèques de la Communauté urbaine de Caen la mer et composé des membres suivants :

- un représentant de la Bibliothèque du Calvados,
- deux représentants des bibliothèques du réseau de lecture publique de Caen la mer,
- deux représentants de bibliothèques communales ou intercommunales partenaires du Département, situé en dehors du territoire de la Communauté urbaine de Caen la mer

Chaque groupe de travail désignera un rapporteur, chargé de diffuser auprès du comité de pilotage les actions pratiques induites par les missions susmentionnées.

ARTICLE 7 - SUIVI DE LA CONVENTION

Les parties s'engagent à se rencontrer autant que de besoin pour assurer le bon suivi de la présente convention.

ARTICLE 8 - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une durée de **4 ans** soit du **01/01/2022 au 31/12/2025**.

Au plus tard 2 mois avant son échéance, il sera procédé à une évaluation du partenariat afin d'envisager les conditions d'une éventuelle reconduction.

ARTICLE 9 - RESILIATION

La présente convention peut être résiliée à tout instant de plein droit par chacun des partenaires en cas de non-respect par l'autre partie de ses dispositions. Cette résiliation éventuelle devra être notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception et ne pourra intervenir qu'après mise en demeure préalable motivée restée infructueuse à l'issue du délai de deux mois et d'une concertation préalable engagée entre les deux partenaires.

Aucun remboursement de la participation financière ne pourra être réclamé.

ARTICLE 10 - LITIGES

En cas de litige quant à l'interprétation et/ou sur l'exécution de la présente convention, les parties s'engagent à régler le différend de façon amiable. En cas d'échec, le contentieux, quel qu'il soit, devra être porté devant le tribunal administratif de Caen.

Fait en deux originaux

A, le

A, le

Le
(Cachet et signature)

Le Président du Conseil Départemental
(Cachet et signature)